

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Décision du Président

FINANCES – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui donne la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de fongibilité des crédits ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-116 du 18 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-117 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes qui autorise le Président à effectuer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-065 du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la communauté de communes et la mention sur la maquette budgétaire autorisant le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-048 du 20 mars 2024 qui approuve la convention de partenariat avec Procivis Alsace et l'adhésion au sociétariat de Procivis Alsace à hauteur de 4 000€ ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits de 4 000€ du chapitre 21 « immobilisations corporelles » au chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations » pour permettre l'acquisition de 250 parts sociales auprès de Procivis Alsace pour un montant total de 4 000 €.

DECIDE :

D'autoriser le virement de crédit suivant :

VIREMENT DE CREDITS N° 1 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024

	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	Article	Fonction	Montant	Article	Fonction	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Acquisition 250 parts sociales Procvivis Alsace	261	01	4 000			
Total chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations			4 000			
Autres immobilisations corporelles	2188	020	-4 000			
Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles			-4 000			
<i>Total mouvements dépenses d'investissement</i>			0			

Fait à BENFELD le 28 mai 2024

Le Président,
Stéphane SCHAAL

